

Sectorisation et dérogations

La sectorisation détermine l'établissement de scolarisation de l'enfant selon son lieu de résidence. La dérogation est une procédure encadrée qui est accordée dans des cas spécifiques et motivés.

La sectorisation

L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire. Les élèves sont scolarisés dans l'établissement correspondant à leur lieu de résidence.

Sectorisation scolaire en fonction de votre rue

137.52 Ko

Les dérogations scolaires

Les demandes de dérogation constituent une procédure exceptionnelle.

Elles sont accordées à titre personnel dans certains cas spécifiques motivés par une situation particulière et justifiée par des motifs sérieux.

La dérogation est accordée en tenant compte de la capacité d'accueil de l'école demandée.

La décision d'accorder une dérogation appartient au maire, sur avis de la commission des dérogations.

La date limite de dépôt des demandes de dérogation est fixée au 12 avril 2024.

La décision vous sera communiquée par courrier à partir de la fin avril 2024.

Les demandes arrivant après cette date ne seront pas recevables.

Contact

Direction de l'Education

4, avenue Albert Einstein 93150 Le Blanc-Mesnil France 01 45 91 70 70

A télécharger

Sectorisation scolaire en fonction de votre rue

137.52 Ko

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri BP 10076 93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

09:00-12:30, 14:00-17:30 Mardi

14:00-17:30

Mercredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi 09:00-11:45

Dimanche Fermé

Dernier accès pour une prestation à 17h15

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès 93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:15, 13:30-17:15

Mardi

09:00-12:15, 13:30-19:45

Mercredi

09:00-12:15, 13:30-17:15 Jeudi

09:00-12:15, 13:30-17:15 Vendredi

09:00-12:15, 13:30-17:15 Samedi

Fermé Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.